

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY**Séance du Lundi 25 septembre 2023**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de Votants : 12

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs CHABERT Nicolas, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, GRIMAND Marc, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno,

Etaient excusés : Mme COCHET Aurélie, M. BRUN Vincent (donne pouvoir à M. LEBLANC Bruno) ; M. POIRSON Philippe (donne pouvoir à M. GRIMAND Marc)

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : M. DECATOR Mathieu a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Bulletin municipal 2023 – Tarification des insertions publicitaires

Monsieur le 2^{ème} Adjoint, Bruno LEBLANC, explique à l'assemblée que des cartes publicitaires seront insérées dans le Bulletin Municipal communal de l'année 2023.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint, Bruno LEBLANC propose de valider le tarif pour une insertion, comme suit :

- Pavé publicitaire 90 x 55 (mm) – Participation de 60 €
- Pavé publicitaire 70 x 100 (mm) – Participation de 85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de l'encart publicitaire dans le Bulletin Municipal de l'année 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 03/10/2023
Après affichage et publication du : 03/10/2023
Le Maire,
Marc GRIMAND

